

Questions orales

M. Forrestall: Pourquoi pas?

M. le Président: Que tout le monde se calme, de grâce. Le député sait fort bien que la seconde partie de sa question renferme une insinuation tout à fait inacceptable et je l'invite donc à formuler sa question en supprimant cette partie.

M. Skelly: Monsieur le Président . . .

M. Forrestall: En fait de charades!

M. Skelly: . . . je voudrais ensuite demander au premier ministre s'il sait ce qu'il en coûte de défendre un mensonge?

Des voix: Voyons!

M. Mazankowski: C'est tout à fait irrecevable!

M. Skelly: On y laisse son honneur et on fait perdre son intégrité à son gouvernement.

M. Hnatyshyn: Pourquoi ne vous rasseyez-vous pas?

M. Skelly: Sait-il qu'il s'agit d'un très grave problème?

Une voix: Vous avez tort.

Des voix: Retirez vos paroles.

M. le Président: Le député s'aventure sur un terrain glissant, et il le sait pertinemment. Il ne convient pas . . .

M. Forrestall: Il se croit bien malin.

M. le Président: Il est inacceptable . . . à l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle tous les députés à l'ordre! Ce n'est pas en criant que l'on arrange les choses.

L'intervention du député est à la limite du recevable. Il sait fort bien qu'il ne convient pas de faire indirectement ce qu'on ne peut faire directement. Il est antiparlementaire de porter une accusation de cette sorte qui nuit à la réputation de quelqu'un. Je l'invite donc à retirer sa première question et à en poser une simple, sur des faits précis, s'il en a une.

M. Skelly: Monsieur le Président, le fait est . . .

Des voix: Retirez vos paroles!

M. Skelly: . . . qu'un ministre de la Couronne a donné des renseignements contradictoires . . .

Des voix: Retirez vos paroles!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe.

LA DÉCLARATION DU DÉPUTÉ

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la question dont le Parlement est saisi aujourd'hui n'est pas celle du thon avarié.

Des voix: La question!

M. Tobin: Pas plus que la question dont les États-Unis étaient saisis il y a plus d'une décennie était celle de la tentative ratée d'entrée avec effraction dans les locaux du parti démocrate.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je répète la question que mon collègue a tenté de poser au premier ministre. Étant donné qu'hier le premier ministre a mis au défi tout député qui contredirait sa version des faits de mettre son siège en jeu, pourrait-il dire à la Chambre si le député de Carleton-Charlotte a démissionné? Sinon, comment explique-t-il la déclaration de ce matin d'un membre de son caucus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le défi que j'ai lancé hier vise tout député de la Chambre, quel que soit son parti. Je répondrai à mon honorable collègue que le député dont il vient de parler . . .

M. Ouellet: A changé d'avis.

M. Mulroney: . . . a fait une seconde déclaration qui modifie en profondeur la substance de sa première déclaration. Je puis dire à mon honorable collègue qu'il n'était pas là. Sauf erreur, il était malade. Apparemment, le NPD trouve cela particulièrement amusant.

M. Andre: Il ne s'est jamais présenté au caucus cette année; il était malade.

M. Mulroney: La déclaration portait que la chose était survenue en septembre. Le député en question, étant malade, n'est pas venu à Ottawa depuis juin dernier.

Des voix: Bravo!

LE RÔLE DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je dirai que je tiens le député de Carleton-Charlotte en très haute estime. Pendant quatre ans, j'ai fait partie avec lui du comité des pêches. Il a l'esprit on ne peut plus vif et il n'hésite pas à se battre pour sa région. Je crois qu'il a soulevé la question au caucus . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Vous croyez?

M. Tobin: . . . et je demande encore une fois au premier ministre . . .

M. Kempling: Il n'était pas là.

M. Tobin: Je pose encore une fois ma question au premier ministre. Comment explique-t-il que le ministre des Pêches et le député de Carleton-Charlotte aient tous deux fait des déclarations pour préciser leur pensée, à l'insistance de son bureau? A ses yeux, n'est-ce pas un procédé extrêmement dangereux que son bureau fasse ainsi pression sur les députés pour qu'ils se conforment à l'idée du premier ministre . . .

Des voix: Bravo!